

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 06 FÉVRIER 2017



PARTEZ SUR LES TRACES
DES DIABLES BLEUS*

2^{ème} Édition

Montchavin
la Plagne
Paradiski

**DIABLES
COURSE DE SKI ALPINISME
BLEUS**

"CHALLENGE D'USSEL / GARCIA"
25 MARS 2017

Départ des Coches à 9h00
2 parcours : 4500+ ou 10000+

Inscriptions 15€ (hors assurance)
Office de Tourisme : 04 79 07 82 82
ou info.montchavin@la-plagne.com
www.montchavin-la-plagne.com

Logos: evolution 2, black crows, dare 2b, bolle, jaguar, land-rover

*Racetrack parcours d'entraînement des Chasseurs Alpines



la Plagne
Paradiski

**Rando
BY NIGHT**

MONTÉE CHRONOMETRÉE EN SKI DE RANDONNÉE
PLAGNE CENTRE - SOMMET DES VERDONS - 2.5 KM 500 M D+
INSCRIPTION 5€ - PAIRES DE SKIS AU TIRAGE AU SORT & CADEAU À CHAQUE COUREUR

**29
MARS
2017
DÉPART
18H30**

La Plagne Tourisme Altitude
RENSEIGNEMENTS : 04 79 09 02 01 - WWW.LA-PLAGNE.COM

Logos: bolle, jaguar, land-rover, racer



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FÉVRIER 2017

L'an deux mille dix sept

Le 6 février à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc BOCH, maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. MEREL Patrice, 1er adjoint, M. BUTHOD GARCON Freddy, 3e adjoint, Mme GENSAC Véronique, 4e adjointe, M. POUSSIN Roger, 5e adjoint, M. HANRARD Bernard, 7e adjoint, Mme HOEN Martine, 8e adjointe, M. MOJTILLET Gérard, 9e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjointe,

Mmes ASTIER Fabienne, BÉRARD Patricia, BRUN Séverine, GIROD GEDDA Isabelle, EMPRIN Sylvie, MARCHAND MAILLET Patricia, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales

MM. ALLAMAND René, Anxionnaz Didier, BLANCHET Jean-Luc, BOUZON Charles, BROCHE Richard, DANCRE Francis, KOUMANOV Stefan, LUISET René, OUGIER Pierre, OUGIER-SIMONIN Joël, PELLICIER Guy, RICHETMOZ Roland, SERVAJEAN Daniel, TRESALLET Anthony, USANNAS Bernard, conseillers municipaux

Excusés :

Mmes CHARRIÈRE Christiane, 6e adjointe (pouvoir à MONTILLET Gérard), GROETZINGER Marie-Suzanne, 2e adjointe (pouvoir à POUSSIN Roger)

Mmes BERTRAND Chantal (pouvoir à GONTHIER Pierre), FAGGIANELLI Evelyne (pouvoir à OUGIER Pierre), FERRARI Valérie (pouvoir à MARCHAND-MAILLET Patricia), LIZEROUX Marion (pouvoir à BRUN Séverine), conseillères municipales

MM. BORNAND Jérémy (pouvoir à ANXIONNAZ Didier), MORIN Sébastien (pouvoir à PELLICIER Guy), OLLINET Alain (pouvoir à BOUZON Charles), conseillers municipaux

Absents :

Mmes BÉRARD Sylvie, MICHELAS Corine, conseillères municipales

MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, CLEYRAT Christian, COLLOMB Pascal, GIROND Emmanuel, OUGIER Raphaël, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

M. René LUISET est élu secrétaire de séance

Isabelle DE LIMA, adjointe au tourisme à la commune d'Aime-La-Plagne et Rémy COUNIL, directeur de La Plagne Tourisme Vallée présentent la brochure « si on sortait ». Cette dernière, mensuelle, regroupe l'ensemble des manifestations et animations organisées sur l'ensemble du canton d'Aime.

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, monsieur le maire demande à Matthieu CHARNAY de l'Asadac de présenter la prospective financière 2016/2020 de la Plagne Tarentaise.

Finances

1. APPROBATION DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Il est rappelé au conseil municipal que dans les communes de plus de 3500 habitants, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget est obligatoire.

Ce débat doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin de définir sa politique d'investissement et sa stratégie budgétaire.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel, mais fait néanmoins l'objet d'une délibération, afin que le représentant de l'Etat s'assure du respect de la loi.

Aucun formalisme n'est cependant imposé, la commune de La Plagne Tarentaise a donc choisi de présenter une analyse financière assortie d'une prospective financière fixant les orientations budgétaires ainsi que les enjeux politiques de 2016 à 2020. Suite à la présentation de cette prospective par Matthieu CHARNAY de l'Asadac, monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver le débat d'orientation budgétaire.

Séverine BRUN remercie Matthieu CHARNAY pour le travail réalisé sur la prospective et sa disponibilité tout au long

de son élaboration.

Le conseil municipal approuve le débat d'orientation budgétaire. (Votants : 43, pour : 42, abstention : 1, Joël OUGIER SIMONIN)

2. BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT - DURÉES D'AMORTISSEMENTS

Séverine BRUN rappelle que, lors de la création de la commune nouvelle, les budgets annexes des communes historiques ont été réunis en une régie eau et assainissement comprenant deux budgets annexes distincts. Pour ce faire, Séverine BRUN explique que les services ont du reprendre l'ensemble des biens amortis ou non pour chaque commune d'origine, et une liste des inventaires a ainsi été établie ainsi qu'un état des amortissements cohérent et à jour.

Séverine BRUN ajoute que pour les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, une prospective financière sera élaborée pour 2017 comme pour le budget général. Les travaux à réaliser avant le transfert de la compétence Eau et Assainissement à la communauté de communes pourront ainsi être pris en compte.

Aujourd'hui, il convient de fixer à nouveau les durées d'amortissement des biens figurant dans l'actif des services.

Le conseil municipal décide de retenir la méthode d'amortissement linéaire, tant pour le budget de l'eau que pour le budget de l'assainissement et fixe les durées de la façon suivante :

- Réseaux d'eau potable – 60 ans
 - Réseaux d'assainissement – 60 ans
 - Travaux de réservoirs – 60 ans
 - Ouvrages de génie civil pour le captage et le traitement de l'eau potable – 60 ans
 - Installation de traitement de l'eau potable (hors génie civil) – 15 ans
 - Agencement et aménagement de terrain – 15 ans
 - Organes de régulation (électroniques, capteurs...) – 15 ans
 - Matériel spécifique (compteur...) – 10 ans
 - Matériel de transport – 5 ans
 - Mobilier - 10 ans
 - Matériel de bureau et informatique – 5 ans
 - Logiciels – 2 ans
- (Votants : 43, pour : 43)

3. DIMINUTION DU TAUX DE SUBVENTION POUR LE MUSÉE DES MINES DE MONTAGNE

Monsieur le maire rappelle que le projet «Mines de Montagne» regroupe plusieurs actions en Savoie et Vallée d'Aoste. Il doit bénéficier de fonds européens dans le cadre du programme Alcotra. Toutefois, il est demandé à l'ensemble des bénéficiaires de réaliser une économie de 15% sur leur projet.

En ce qui concerne le Musée de la Plagne, prévu dans le projet de restructuration de la place Perrière, monsieur le maire explique que les économies portent sur plusieurs axes, ce qui a permis de diminuer le montant du projet de 15%.

Le conseil municipal prend acte de la diminution du montant du projet et du taux de subvention du Musée de La Plagne. (Votants : 43, pour : 43)

4. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE - RECONSTRUCTION DU «PONT DE FRANCE»

Gérard MONTILLET explique que l'ouvrage «Le Pont de France» unique accès aux stations de Plagne Villages et Plagne Soleil, présente des signes de fragilité structurelle et n'est plus conforme aux normes requises pour les ouvrages de ce type.

Cet ouvrage présente la particularité d'être à la fois utilisé pour le passage des skieurs (concerne ainsi la Société d'Aménagement de la Plagne - SAP et le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne -SIGP), d'être situé en zone urbanisée (donc relève de la compétence communale) et en même temps d'être un ouvrage sur une route départementale (donc concerne le département).

Le projet de convention présenté a pour objet de définir les obligations respectives du Département de la Savoie, de la commune de La Plagne Tarentaise, du SIGP et de la SAP pour la réalisation, l'entretien ultérieur et le financement des travaux de reconstruction de l'ouvrage du Pont de France sur la route départementale 223 à La Plagne Tarentaise. Le montant total des travaux est ainsi estimé à 1 000 000 euros, et la participation financière de La Plagne Tarentaise fixée à 30 000 € TTC par an pendant 4 ans, soit 120 000 €.

Joël OUGIER SIMONIN ne comprend pas pourquoi la Société d'Aménagement de La Plagne (SAP) participe au financement de cet ouvrage départemental alors que le domaine skiable passe en dessous. Il se pose la même question quant à la participation de la commune.

Monsieur le maire rappelle que cet ouvrage a été construit par la SAP puis restitué au département. René Allamand ajoute que la SAP va profiter des travaux pour réaliser une arche qui accueillera le futur tapis roulant.

Ensuite, Monsieur le maire explique que le Département n'ayant pas les moyens de financer entièrement les travaux, la collectivité est sollicitée financièrement afin de conserver cet accès aux stations de Plagne Villages et Plagne Soleil.

Richard BROCHE ne comprend pas non plus que la commune, la SAP et le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne participent alors que ce pont est un ouvrage départemental.

Monsieur le maire comprend le point de vue des élus et explique que lui-même a fait part de son désaccord mais il est essentiel de trouver des solutions pour que cet accès soit conservé.

Richard BROCHE indique que les obligations de chaque partie quant à l'entretien du pont ne lui semblent pas clairement définies dans la convention.

Monsieur le maire confirme que l'entretien de l'ouvrage sera bien assuré par le département et en aucun cas par les autres parties.

Joël OUGIER SIMONIN craint que la somme d'argent que la SAP va investir sur la reconstruction du pont soit retirée du Plan d'investissement du domaine skiable. Il estime également que la commune devrait refuser de participer financièrement car cela risque de créer un précédent. Monsieur le maire confirme que de longues discussions ont eu lieu à ce sujet mais qu'aucune solution idéale n'a pu être trouvée, le pont étant essentiel à la station.

Le conseil municipal approuve la convention de participation financière à passer entre le Conseil Départemental de la Savoie, la commune de La Plagne Tarentaise, le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne et la Société d'Aménagement de La Plagne pour la reconstruction du « Pont de France». (Votants : 43, pour : 39, abstentions : 2 Isabelle Girod-Gedda et Didier Anxionnaz, contre : 2, Richard Broche et Joël Ougier-Simonin)

5. TARIFS DES LOCATIONS DES EMPRISES SUR LE DOMAINE PUBLIC POUR LA SAISON HIVERNALE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

Patrice MEREL rappelle au conseil municipal que certains commerces et restaurants peuvent être amenés à utiliser une partie du domaine public de la commune dans le cadre de leur exploitation. Ces occupations donnent lieu à la signature d'autorisations d'occupation du domaine public. Patrice Merel indique que le tarif voté pour la saison hivernale 2015/2016 était de 64,25 € le m² (tarif de référence). La révision pour la saison hivernale 2016/2017 est donc calculée à partir de l'indice INSEE du 1er trimestre 2016 par rapport au 1er trimestre 2015.

Le conseil fixe le montant de la location des emprises sur le domaine public de la commune déléguée de Macot La Plagne pour l'hiver 2016/2017 à 63,58 €/m². (Votants : 43, pour : 43)

Administration générale

6. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ FREE MOBILE — ROCHE DE MIO

Roland RICHERMOZ explique que l'opérateur Free Mobile souhaite implanter un pylône muni d'antennes et faisceaux hertziens avec ses coffrets associés et un cabanon de 2 m² au lieudit « La Tiaupaz » sommet de Roche de Mio. La parcelle retenue, section D n° 973 d'une surface de 16 m², est située sur le territoire de la commune de Champagny en Vanoise, propriété de la commune déléguée de Bellentre. L'objet de la convention définit les termes et conditions par lesquelles le contractant (commune déléguée de Bellentre) met à disposition de l'occupant (FREE Mobile) un emplacement pour qu'il puisse y installer et utiliser des équipements techniques afin de permettre l'évolution de son réseau mobile notamment en vue d'exploiter de nouvelles fréquences. Les frais de branchement électrique seront à la charge de l'occupant.

La redevance sera versée par Free Mobile semestriellement d'avance au 1er janvier et au 1er juillet de chaque année ; la convention est conclue pour une durée de douze années (tacite reconduction pour 6 ans).

Le conseil municipal approuve la convention d'occupation du domaine public avec la Société FREE MOBILE dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 43, pour : 43)

Ressources humaines

7. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET

Gérard MONTILLET rappelle qu'un agent des services techniques affecté plus particulièrement au service de l'eau partira à la retraite le 1er mars 2017 et qu'il est nécessaire dans le cadre du passage de relais de prévoir la création d'un poste d'adjoint technique pour la période du 7 février au 28 février 2017 inclus (simple période relais entre les deux agents).

Le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet, pour la période du 7 février au 28 février 2017 inclus. (Votants: 43, pour : 43)

8. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2016-327 PORTANT MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Pierre GONTHIER rappelle la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour certaines catégories d'agents de la commune depuis le 1er janvier 2017. Il convient de modifier la délibération n°2016-327 portant mise en place du RIFSEEP afin d'inclure le cadre d'emploi «adjoint du patrimoine».

Le conseil municipal accepte de modifier la délibération 2016-327 portant sur la mise en place du RIFSEEP afin d'inclure le cadre d'emploi d'adjoint du patrimoine. (Votants : 43, pour : 43)

Urbanisme

9. ECHANGE AVEC LES COPROPRIÉTAIRES DE LA PARCELLE 150 SECTION A N° 2301

Jean-Luc BOCH et Richard BROCHE, ne prenant pas part au vote, quittent la salle

Patrice MEREL informe l'assemblée que lors de la réalisation de l'aménagement des trottoirs rue du Châtelet à Macot, les travaux ont empiété sur des parties privatives. Il convient donc de régulariser et tout d'abord avec les copropriétaires de la parcelle 150 section A n° 2301.

Le conseil municipal accepte que la commune cède la parcelle 150 section A n° 3417 à Macot de 50 m² en contrepartie de la parcelle 150 section A n° 2301p à Macot de 17 m² et indique que la valeur de l'échange s'élève à 1500 € et qu'elle s'effectuera sans soulte.

(Votants : 41, pour : 41)

10. MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION AU PUBLIC DU PROJET DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLU DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

Freddy BUTHOD GARÇON informe que la commune déléguée de la Côte d'Aime souhaite procéder à une modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme afin de rectifier quelques erreurs matérielles de rédaction et de zonage :

- Transcrire la même règle dans les articles N 6 et 7 que ceux des articles U 6 – 7, AU 6 – 7, A 6 – 7.
- Déclasser du secteur agricole des terrains qui n'ont plus cette vocation
- Classer en secteur N les bâtiments impactés par la législation des chalets d'alpage.

Le conseil municipal approuve la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune déléguée de La Côte d'Aime et indique que ce dossier sera mis à la disposition du public dans les mairies déléguées de la Côte d'Aime et de Macot la Plagne pendant un mois, qu'une information sera réalisée par voie d'affichage aux lieux et places accoutumés (mairies), qu'une insertion sera réalisée dans un journal local et sera diffusée 8 jours au moins avant la date de la mise à disposition du dossier au public, qu'une information sera diffusée sur le site internet de la commune et qu'un registre sera mis à la disposition du public afin qu'il puisse y mentionner ses remarques. (Votants : 43, pour : 43)

11. AUTORISATION ACCORDÉE AU MAIRE À DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE BÂTIMENT CENTRE DE FORME À BELLE PLAGNE

Patrice MEREL rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation du centre de forme à Belle Plagne. Pour cette réalisation il convient d'autoriser le maire à déposer le permis de construire pour le compte de la collectivité.

Le conseil municipal autorise le maire à déposer la demande de permis de construire.

(Votants : 43, pour : 43)

12. FUMIÈRE DES CHARPES : ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC M. ASTIER PERRET DANIEL

Patrice MEREL rappelle à l'assemblée la délibération en date du 03 octobre 2016 autorisant le maire à signer un protocole d'accord avec Daniel Astier-Perret dans le cadre d'échange de terrains pour la réalisation de la fumière dite des Charpes.

Aujourd'hui, il convient de régulariser cet accord par acte authentique.

Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles : 150 section E n° 181 - 3 m², 150 section E n° 1821 - 63 m², 150 section E n° 1823 - 218 m², 150 section E n° 1825 - 18 m²

150 section E n° 1827 - 149 m², 150 section E n° 1829 - 362 m², 150 section E n° 1813 - 288 m² situées aux Charpes et 150 section D n° 1640 située à Sangot - 6 m² ;

En contrepartie des parcelles communales : 150 section E n° 1832 - 157 m², 150 section E n° 1834 - 476 m², 150 section E n° 1814 - 1 m², 150 section E n° 523p - 589 m² situées aux charpes, et 150 section E n° 1831 - 15 m², 150 section E n° 1324 - 80 m² situées à La Rosinaz. (Votants : 43, pour 43)

Questions diverses

CHAMPIONNATS DU MONDE DE TÉLÉMARK

Anthony FAVRE informe que les championnats du monde de Telemark auront lieu du 14 au 19 mars 2017 à Montchavin La Plagne. Les épreuves se dérouleront sur les sites de Plagne Centre et de Montchavin La Plagne.

Anthony FAVRE précise que l'organisation de ces championnats du monde FIS est une première sur La Plagne.

Les vidéos des épreuves seront réalisées en streaming (en direct) et assurées par huit caméras.

René ALLAMAND précise que de nombreuses réunions ont eu lieu pour organiser ces championnats et Michel VION, président de la Fédération Française de Ski était présent à la dernière réunion.

LISTE DES BAUX

Monsieur le maire présente la liste des baux passés depuis le dernier conseil municipal (Cf tableaux).

DOMAINE SKIABLE

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal avait demandé à la SAP de différer la réalisation du tapis roulant reliant la sortie des Crozats au sommet de l'Arpette.

Il passe la parole à René Allamand afin qu'il explique les dernières décisions prises.

René ALLAMAND précise que d'autres discussions ont eu lieu avec la SAP, ainsi que des visites sur le terrain. Il s'avère qu'un tapis roulant n'est pas une si mauvaise solution. Il propose ainsi d'autoriser la SAP à mettre en place un tapis roulant pour rejoindre le col de l'Arpette pour une durée non définitive. La SAP envisage notamment, d'installer un téléporté partant du chalet de l'Arpette qui pourrait remplacer ce tapis roulant. Anthony Favre indique qu'il va être difficile d'intégrer plusieurs arrivées de téléporté au col de l'Arpette. Une réflexion est ainsi en cours pour trouver une solution.

Anthony FAVRE ajoute qu'il est allé voir à Val d'Isère le fonctionnement d'un tapis roulant placé à un endroit stratégique. Il a constaté un impact visuel faible et un débit assez important.

Anthony FAVRE ajoute que la SAP a pour obligation de réaliser le nouveau télésiège des Crozats pour l'hiver 2017-2018 donc il est important d'avoir un appareil pour le retour de la clientèle de Montchavin qui permet d'éviter Plagne Bellecôte.

SITE INTERNET

Véronique GENSAC présente les entreprises qui ont répondu à la consultation lancée pour le nouveau site internet de

la commune de La Plagne Tarentaise.

Elle demande l'avis du conseil municipal sur le choix.

Le conseil municipal donne toute sa confiance à la commission communication pour décider de la meilleure proposition.

CENTRE D'APPEL

Gérard MONTILLET rappelle aux élus la discussion du dernier conseil municipal, concernant la problématique des appels reçus en dehors des horaires d'ouvertures des mairies.

Afin de finaliser cette réflexion et de prendre une décision, Gérard MONTILLET et Anthony FAVRE ont interrogé les autres stations afin de connaître leur mode de fonctionnement.

Ils présentent les informations collectées. Anthony FAVRE explique qu'il a échangé notamment avec les communes d'Albertville et de Chambéry. Il s'avère que la problématique est identique, c'est à dire l'obligation pour la commune de pouvoir répondre pour certains cas particuliers (voirie, eau et assainissement). Gérard MONTILLET estime que les agents d'astreinte de la commune de La Plagne Tarentaise arrivent à répondre aux appels d'urgences. La difficulté vient plutôt de toutes les demandes diverses et variées qui font l'objet d'appel pendant le week-end. Patricia BÉRARD estime qu'un simple répondeur qui indique les horaires d'ouverture et donne un numéro d'astreinte pour la voirie et l'eau et l'assainissement suffit largement.

Anthony FAVRE estime que la mise en place d'un centre d'appel est un service en plus proposé aux administrés et aux touristes. Il ajoute que pénalement le maire est responsable si une urgence ne peut être traitée.

Richard Broche propose de laisser les personnes déposer un message sur le numéro d'astreinte et de gérer ensuite le degré d'urgence.

Isabelle GIROD GEDDA demande s'il n'est pas possible de mettre en place une astreinte par le biais des offices de tourisme ouverts le week end. Gérard Montillet lui répond que cela ne règlera pas le problème de la nuit.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se positionner ce soir sur la possibilité de faire appel ou non à un centre d'appel sachant que cela représente un coût de 4 000 euros par an.

Suite à un vote à main levée, le conseil municipal ne souhaite pas mettre en place un centre d'appel (seulement 3 élus pour).

Il est décidé de mettre en place un message sur le répondeur des 4 communes historiques indiquant un seul numéro d'astreinte en cas d'urgence.

CHALET EN BOIS

Patricia MARCHAND MAILLET fait part de l'interrogation de certaines personnes quant à l'arrivée d'un chalet en bois avec terrasse à côté du restaurant-snack Le Bonnet à Plagne Bellecôte.

Stefan KOUMANOV explique que ce chalet est temporaire et qu'il restera en place uniquement pendant deux semaines. C'est un partenariat-animation avec une marque de bière.

DATE	TYPE BAIL	LOYER	DUREE	LIEUX
16/01/17	Bail d'habitation	854,75 €/mois	3 mois	n°14 Le Jovet Plagne Centre
20/01/17	Mise à disposition		5 mois	Salle Rez de chaussé Génepy Belle Plagne
15/02/17	bail saisonnier	2 962,25 €	4 mois	Surface commercial Plagne Centre

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL VALEZAN

CONSEIL COMMUNAL MERCREDI 25 JANVIER 2017

Présents : Pierre GONTHIER, maire, Guy PELLICIER, Bernard HANRARD, adjoints,
Chantal BERTRAND, Bernard USANNAZ, Sébastien MORIN
conseillers municipaux

Excusés : Véronique GENSAC, Christian CLEYRAT,

URBANISME

GLATIGNY Joseph a déposé une déclaration de travaux pour la démolition d'un débarras et la création d'une terrasse avec clôture sur la parcelle D 238. Les élus ont émis un avis favorable.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pierre GONTHIER résume les points abordés lors de la dernière réunion de travail avec Gabrielle Molliet du cabinet Vial & Rossi. La commune souhaite un Plan Local d'Urbanisme selon les modalités du code de l'urbanisme postérieures au 1er janvier 2016, décision validée par le conseil municipal en date du 09/01/2017. En application de l'article R.151-9 du code de l'urbanisme, « le règlement contient exclusivement des règles générales et servitudes d'utilisation des sols destinées à la mise en œuvre du projet d'aménagement et de développement durable ».

Les points abordés :

- diversité des typologies d'habitat (locatif, accession abordable et libre)
- proposer une architecture et une forme urbaine en harmonie avec l'existant, en terme de volumétrie et organisation (aspect de la construction, l'implantation, la hauteur).
- créer des stationnements pour répondre aux besoins
- quelle architecture au regard des énergies solaires ou renouvelables?
- gestion des déchets

DÉNEIGEMENT COMMUNE

Guy PELLICIER explique le mode de déneigement du village et des parkings par les employés avec les engins de location (Bonnetti et Terratrac).

Les élus sont satisfaits du travail accompli.

TRAVAUX VOIRIES

Pierre GONTHIER informe que le mur de soutènement de la parcelle D97 appartenant à Mme & Mr SILVIN s'est ef-

fondré et qu'il est nécessaire de le refaire pour des raisons de sécurité. Une régularisation de cession de terrain avec la commune et les propriétaires des parcelles avoisinantes est en cours de discussion. Aucune participation financière de la commune ne sera apportée tant que l'accord avec les propriétaires n'aura pas été acté.

PRÉPARATION BUDGET

Pierre GONTHIER énumère les différents projets de travaux au sein de la commune :

- rénovation de la cuisine de l'auberge
- accessibilité handicapé école (accès, entrée, WC..)
- réserve foncière pour achat terrain - modification facades appartements mairie (découpe des barreaux) et pose d'un vélux dans le studio
- achat d'une désherbeuse avec les communes avoisinantes + réflexion achat engin de déneigement (Bonnetti) en location cet hiver.

GARDERIE ÉCOLE RENTRÉE 2017

Pierre GONTHIER indique qu'un questionnaire circule auprès des parents pour évaluer le besoin de garderie supplémentaire pour la prochaine rentrée scolaire afin de permettre d'étudier les possibilités à offrir.

POINT SUR LES COMMISSIONS

TOURISME

Bernard HANRARD indique que l'entretien des parcours de randonnées se poursuit et qu'une étude pour la création d'un circuit pour la balade en chien de traîneau est en cours. Guy PELLICIER remercie Bernard Hanrard et Christian CLEYRAT pour le travail accompli sur les chemins (balisage, entretien...)

QUESTIONS DIVERSES

Un devis de remplacement du moteur permettant la sonnerie des cloches de l'église a été demandé auprès de du prestataire.

En 2016 un particulier avait sollicité un emplacement de stationnement pour une épicerie ambulante sur la commune. Aujourd'hui, cette personne informe la collectivité avec grand regret que son projet ne pourra pas voir le jour car pas assez rentable.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL LA CÔTE D'AIME

CONSEIL COMMUNAL JEUDI 16 FÉVRIER 2017

Présents : Daniel RENAUD, maire, René LUISET, Charles BOUZON, Martine HOËN; adjoints, Jean-Luc BLANCHET, Alain OLLINET, Pascal COLLOMB, Lionel TARDY, conseillers municipaux

Excusés : Daniel SERVAJEAN, Freddy BUTHOD-GARÇON, Marcel SILVESTRE

RESTAURANT SCOLAIRE À L'ÉCOLE DU VILLARD

Plusieurs réunions ont eu lieu avec le maître d'oeuvre, les élus, les services techniques.

Les travaux consisteront en une remise aux normes complète des locaux (notamment accès aux personnes à mobilité réduite et sécurité incendie).

Les travaux devraient être réalisés en Juillet et août 2017 pour un coût estimé à 145 000 euros HT.

PROJET DE PARKING

Un projet de parking est prévu à Montméry, avec deux places de stationnement extérieures et deux en box destinées à la location.

La commune envisage d'acquérir la maison MAGNIER à la Petite Bergerie afin de la démolir et de créer une dizaine de places.

RÉNOVATION D'UN APPARTEMENT À L'ANCIENNE ÉCOLE

Cet appartement, inoccupé depuis 3 ans, nécessite une rénovation complète. L'étanchéité du toit sera également réalisée. Ces travaux permettront de louer cet appartement et d'accueillir ainsi une famille à La Côte d'Aime.

RUISSEAU DU VILLARD

Le lit de ce cours d'eau est creusé et dégrade les rives et abords. Une étude a été réalisée par les services RTM (service de conseils aux communes). Il s'avère qu'il est nécessaire d'empierrement le ruisseau.

REFUGE DE LA BALME

En complément de l'énergie électrique apportée par la micro-centrale, il est nécessaire d'installer un groupe électrogène de secours, ainsi que de trouver une solution pour le fonctionnement des toilettes extérieures.

Des devis sont en cours

ENTRETIEN DES SENTIERS

En forêt, les travaux seront confiés à l'Office National des Forêts. L'entretien des autres sites de randonnées et de promenade sera pris en charge par les services techniques en liaison avec les quatre communes historiques.

VOIRIES

Un débat s'est engagé sur les priorités budgétaires concernant la réfection des voiries de la commune.

Plusieurs dossiers sont en cours de chiffrage et le choix se fera en fonction du budget 2017. Les travaux de voirie non réalisés, seront reportés en 2018.

QUESTIONS DIVERSES

MUR DE SOUTÈNEMENT

Monsieur le maire présente la demande d'un particulier pour construire un mur de soutènement en bordure de sa propriété.

Le conseil communal donne son accord du moment que ces travaux n'empiètent pas sur le domaine communal.

EDF

Un rendez vous a été pris avec les services d'EDF et les propriétaires afin de régler un problème de survol de lignes dans le cadre d'un permis de construire.

GESTION DU REFUGE DE LA BALME

Une délégation de service public devra être lancée en prévision du renouvellement du bail de gardiennage du refuge de la Balme pour 2018.

INCENDIE DE FORAN

Suite à l'incendie survenu en décembre dernier, et qui s'est propagé sur les pentes de Foran, une enquête est en cours afin d'en déterminer l'origine.

Les élus s'interrogent sur le coût de l'intervention des pompiers, notamment avec l'utilisation de l'hélicoptère.

Monsieur le maire de la commune déléguée de la Côte d'Aime a fait établir l'estimation de l'intervention pour l'incendie de Foran qu sera répercutée sur la collectivité autrement dit sur les impôts des administrés.

L'intervention totale a duré 19h. Six centres de secours ont été mobilisés avec 10 véhicules et engins. Le nombre d'heures de mobilisations des pompiers s'élève à 121 heures cumulées. L'hélicoptère a procédé à 6 largages d'eau pour un coût de 3100 euros

Le montant total de cette intervention est ainsi estimé à 6000 euros !

Monsieur le maire rappelle que cet incendie est du à un écobuage non autorisé. Il ajoute que l'écobuage est une pratique réglementée et contrôlée et doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de la mairie.

Voilà le résultat et les conséquences d'actes irréfléchis ou malveillants.

ÉCOLE

Les effectifs sont en hausse. La commune a ainsi obtenu l'ouverture d'une classe supplémentaire pour la rentrée prochaine. D'autre part, les difficultés de stationnement sont récurrents dans le périmètre de l'école. La présence des véhicules entraîne une insécurité pour les enfants, il est donc nécessaire de sensibiliser les parents et autres usagers au respect des règles et bienséances.

Les élus souhaitent réserver des places de stationnement pour les déposes-minute.

LA PLAGNE

LA CHAPELLE DE PLAGNE CENTRE

Le 21 février 2017 ont été célébrés les 50 ans de la chapelle de Plagne Centre en présence du maire de La Plagne Tarentaise, des élus, de René Bérard, président de l'association de la chapelle, d'Auguste Picollet conseiller départemental. Cette chapelle, construite en 1967 et inaugurée à Noël de la même année, a pu voir le jour grâce à la volonté du père Veyrat. Il l'avait souhaitée oecuménique afin que tous les chrétiens aient un lieu de culte pour se rassembler sur la station. Aujourd'hui, cette chapelle est encore très active. Une messe a lieu tous les dimanches à 18h00 hiver comme été. La messe a été célébrée par le père Dunand accompagné du père Rochaix, d'un délégué de l'évêque à l'oecuménisme (relations entre chrétiens catholiques, protestants et orthodoxes), et du diacre David Manpouya. Après les discours de René Bérard retraçant les 50 ans de la vie de la chapelle et de monsieur le maire, ce dernier a convié l'ensemble des personnes présentes à un vin d'honneur.



BORN TO BE SHOW

Le public a répondu présent en nombre au spectacle initié, depuis 6 ans déjà, par le club des sports de La Plagne : le Born to be show. Plus de 600 bénévoles pour un ski show inoubliable et un très beau feu d'artifice.



LE FREESTYLE PLAGNARD TOUJOURS AU TOP !

Après les très bons résultats depuis le début de saison de Marie Martinod, Tess Ledoux, Kevin Rolland et Ben Valentin, nos freestylers continuent leurs exploits.

La place du numéro 1 du SFR freestyle tour à la Clusaz s'est jouée dans un mouchoir de poche pour Antoine Adelisse. Son «switch right dub 1080 bow and arrow» lui a fait prendre la deuxième place du classement derrière le norvégien Oystein Braten. Un beau résultat pour le rendez-vous incontournable des meilleurs riders de la planète.

Et parce que la Plagne est fournisseur de Champion(ne)s, Antoine Adelisse et Tess Ledoux s'imposaient dans leur catégorie respective ce week-end lors de la coupe de France du Big Air à domicile.

Dernières minutes : Marie Martinod et Kevin Rolland remportent le globe de cristal de la coupe du monde de Halp Pipe, Ben Valentin prend la deuxième place. Tess Ledoux gagne la médaille d'argent en slopestyle aux X-Games de Norvège.

UN MOIS D'AVRIL EN FÊTE A LA PLAGNE

LE SLALOM LE PLUS LONG DU MONDE !

Nouvel événement organisé à la Plagne, le concept du Super Slalom est une première du genre dans le monde du ski.

Dans un esprit sportif et convivial, Julien Lizeroux et un casting inattendu de pointures de la scène internationale du ski, donnent rendez-vous au public le samedi 1er avril 2017 pour s'élancer dans le slalom le plus long au monde !

Le concept inédit émerge des 2 skieurs plagnards, anciens camarades de classe et d'entraînement : le slalomeur Julien Lizeroux et le pionnier du ski freestyle et back country, Julien Régnier.

L'idée est de proposer une variante aux compétitions « classiques » de ski alpin. Un événement populaire, participatif et convivial, où le partage avec le plus grand nombre et la transmission envers les jeunes sont les maîtres mots.

LES INSCRIPTIONS GRAND PUBLIC SONT D'ORES ET DÉJÀ COMPLÈTES

Parcours du super slalom



SUBLICIMES 2017

A la Plagne en Avril, c'est Pâques du ski !

3e édition du 5 au 18 avril 2017

Sublicimes, c'est 12 jours d'animations gratuites et insolites sur 6 sommets phares du domaine skiable.

Accessible aux skieurs et pour majorité aux piétons, chaque sommet propose une thématique originale et adaptée à tous les âges.

Cette année, les thèmes choisis pour les sommets sont :

Zen altitude – sommet de l'Arpette : 2 jacuzzis 6 places, dont un sous bulle igloo gonflable, 1 sauna barrique 5 places, Douches avec prêt de serviettes + vestiaires H/F sous tentes, Massages « amma assis » délivrés par des étudiants en école de kinésithérapie, Ateliers découverte activités : tai chi, qi gong, sophrologie, yoga, do-in (auto massages) et méditation active.

Adrénaline – sommet Roche de Mio / Waterslide de 10 mètres de long, Bouées sur airbag, Wipe Out de 15 mètres de long avec 4 boules géantes : la règle - sauter de boule en boule pour rejoindre l'autre côté de la structure gonflable. Animation musicale DJ avec Matt Jamison

Les Vikings – sommet grande Rochette

Ambiance d'un village viking avec des échoppes et une grande tente de vie accessible aux visiteurs, avec une façade de drakkar sur mer de neige

Féerie – sommet Fornelet

Animations pour petits et grands dans une ambiance féerique : Petit train de neiges perdu dans la montagne Grande roue en bois manuelle Animations et bonbons échappés du songe de la fée des neiges

Beauté et Nature – sommet Bécoin

Espace burlesque « Adam et Eve », accessible en nouveauté pour les hommes Salon esthétique éphémère le plus haut du monde : épilation de sourcils, maquillage, pose de vernis

avec les esthéticiennes de l'école SILVYA TERRADE.

Barbier : soin de la barbe et de la peau, avec des soins before et after shave, confortablement installé dans un fauteuil massant. Tatoo box Body painting : pose de tatouages éphémères et maquillages artistiques sur le visage.

Le temps des dinos – sommet Rossa

Grotte de glace en forme d'oeuf sur le thème des dinosaures Ateliers créatifs et ludiques : paléontologie, recherche d'ossements et d'empreintes d'animaux, exposition de fossiles... Glisse ludique en bouée ou yooner dans un demi tube en neige



COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEISE

Attention !!!

A partir du 21 mars 2017, les demandes de cartes d'identité ne seront plus traitées dans la mairie de votre commune mais suivront la même procédure que les passeports.

Pour établir l'un ou l'autre de ces documents, il faudra se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif appelé "DR".

Nous ne connaissons pas, pour le moment, le nom des mairies dont va dépendre notre commune. Cette information vous sera donnée ultérieurement.

ELECTIONS 2017

Listes électorales : Le tableau rectificatif du 10 janvier 2017 de la liste électorale de La Plagne Tarentaise est disponible en mairie de Macot où il pourra être consulté sur demande.



Élections présidentielles

1er tour - 23 avril 2017

2e tour - 7 mai 2017

Élections législatives

1er tour - 11 juin 2017

2e tour - 18 juin 2017

Cartes électeurs :

Tous les électeurs des 4 communes déléguées de La Plagne Tarentaise vont recevoir une nouvelle carte avant les élections présidentielles de 2017. Cette carte remplacera l'ancienne carte et les électeurs auront tous un nouveau numéro.

RAPPEL : il est désormais obligatoire de présenter lors du vote une pièce d'identité et votre carte d'électeur. Les électeurs qui n'auront pas une pièce d'identité ne pourront pas prendre part au vote. Merci de votre compréhension.

Procurations : En cas d'absence lors des prochaines élections, vous pouvez établir une procuration. Pour ce faire, vous devez vous rendre à la gendarmerie en connaissant les noms (nom de jeune fille si le mandataire est une femme), prénoms, date et lieu de naissance de l'électeur obligatoirement inscrit dans un des bureaux de vote de la commune de La Plagne Tarentaise, à qui vous donnez procuration. Attention, un mandataire ne peut détenir qu'une seule procuration.

Il existe un formulaire que vous pouvez pré remplir, imprimer et remettre aux services de gendarmerie (à télécharger sur le site : service-public.fr)

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX À L'AIR LIBRE ET ÉCOBUAGE

Nous vous rappelons que l'arrêté préfectoral n°2017-0248 interdit en tout temps le brûlage des végétaux à l'air libre sur l'ensemble des départements de la Savoie.

Par ailleurs, l'écobuage est une pratique réglementée et contrôlée et doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de la mairie.

Pour information, le feu déclenché, lors d'un écobuage non autorisé, à Foran en décembre 2016 a déclenché six centres de secours avec 10 véhicules et engins. L'intervention totale a duré 19h. Le nombre d'heures de mobilisations des pompiers s'élève à 121 heures cumulées. L'hélicoptère a procédé à 6 largages d'eau pour un coût de 3100 euros. Le montant total de cette intervention est ainsi estimé à 6000 euros !

PERMANENCE ASDER

DES CONSEILS GRATUITS, INDÉPENDANTS ET PERSONNALISÉS SUR L'ÉNERGIE.

L'Assemblée Pays Tarentaise Vanoise a mis en place avec l'ASDER, Espace Info Energie de Savoie, des permanences décentralisées qui se déroulent sur rendez-vous.

Un conseiller Energie de l'ASDER sera présent pour vous apporter des conseils personnalisés en matière d'économies d'énergie, d'énergies renouvelables et d'éco-construction que ce soit pour un projet de construction ou de rénovation.

Amener plans, devis, photos... pour que le conseiller puisse étudier avec vous les solutions adaptées à votre situation. Il pourra ainsi vous guider dans vos démarches et vos recherches d'aides financières.

PERMANENCES DE 9H à 13H

à Moutiers les 31/03 - 28/04 - 19/05 - 30/06

**à la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise
133 quai saint réal - 73600 Moûtiers**

PERMANENCES DE 14h à 18h

à Bourg Saint Maurice les 10/04 - 15/05 - 12/06

**au bâtiment des services techniques de la mairie
523 rue de Pinon 73700 Bourg Saint Maurice**

**Prendre RDV 04.79.85.88.50
www.asder.asso.fr**

COMMUNE DELEGUEE DE BELLENTRE

PERMANENCE D'ANTHONY FAVRE MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Belleentre tiendra des permanences en mairie les :

- Vendredi 24 mars de 8h30-11h30
- Vendredi 21 avril de 8h30-11h30
- Jeudi 18 mai de 16-19h
- Vendredi 23 juin de 8h30-11h30
- Vendredi 21 juillet de 8h30 à 11h30

Monsieur le maire de la commune déléguée de Belleentre pourra être remplacé par un adjoint en cas d'imprévu.

Cérémonie du cessez le feu de la guerre d'Algérie Dimanche 19 mars 2017

11h45 Macot La Plagne - chef lieu

17h00 La Côte d'Aime

18h00 Bellentre

25 ans de la piste olympique de bobsleigh Vendredi 24 mars

La Roche - au départ de la piste de bob

à partir de 16h.

Animations diverses : Exposition photos et vidéos,
Poussée de bob avec le CBLS, Présentation des engins,
Quizz avec descentes en bob raft à gagner
- Visite de la piste à 16h30 et 18h00, Distribution de boissons chaudes; Discours des officiels.

La course des diables bleus Samedi 25 mars 2017

2e édition
Course de ski alpinisme
Montchavin La Plagne

L'inscription pour les courses «Grand parcours» et «Petit parcours» coûte 15€ par personne (hors assurance) et comprend une collation avant le départ et un repas chaud à l'arrivée de la course.

La nouvelle épreuve en duo coûtera quant à elle 20€ par binôme.

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 10 février.

Renseignements au 04 79 07 82 82 ou par courriel : info.montchavin@la-plagne.com

Rando By Night Mercredi 29 mars 2017

3e édition

Montée chronométrée en ski de randonnée de Plagne Centre au sommet des Verdon.

Départ en ligne au pied du stade Jean Luc Crétier à 18h30. 2.5 km, 500 mD+

Inscriptions 5 € jusqu'au 28/03 dans tous les Points Infos ou par e-mail.

Tests de ski blackcrows. Cadeau à tous les participants. Buffet au sommet.

Inscription et information : La Plagne Tourisme altitude - 04.79.09.02.01

Concert «Pas d'soucis» Samedi 1er avril à 20h30

Salle de spectacle d'Aime

«s'en balance....ou pas !»

accompagné des Pipelettes et du chœur ados de l'école de musique des Versants d'Aime
participation libre

PARTICIPEZ AU DÉPISTAGE ORGANISÉ, C'EST METTRE TOUTES LES CHANCES DE SON CÔTÉ

A partir de 50 ans, DOC Savoie vous invite tous les deux ans à participer au dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal. Ces examens - pris en charge à 100 % - permettent de détecter la maladie avant l'apparition des symptômes et vous offrent ainsi les meilleures chances de guérison. Depuis 2015, un nouveau test de dépistage du cancer colorectal est disponible : plus simple, plus rapide, à faire chez soi. Mettez toutes les chances de votre côté et participez au dépistage !

Des questions ?

Contactez DOC Savoie ou parlez en à votre médecin ?

Tél : 04.79.68.30.40 - www.docssavoie.fr

HISTOIRE

Si vous possédez des vieilles cartes postales, photos, lettres ou autres archives.... Ne les jetez pas, la société d'histoire et d'archéologie d'Aime souhaiterait soit les récupérer, soit les scanner.

Pour cela il vous suffit de prendre contact auprès de la société d'archéologie d'Aime au 04.79.55.61.83 - sha-aime@sfr.fr ou bien auprès de la mairie de La Plagne Tarentaise au 04.79.09.71.52 ou com@laplagnetarentaise.fr.

INFORMATION URBANISME

Le cadastre de votre commune peut être consulté sur le site cadastre-gouv.fr.

Vous devez préciser, avec la section et le numéro de parcelle, l'index de la commune historique.

Voici les index des 4 communes historiques :

Bellentre : 038 ; La Côte d'Aime : 093 ; Macot La Plagne : 150 ; Valezan : 305

Le Plan Local d'Urbanisme des communes peut être également consulté sur l'observatoire des territoires 73 : www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr.

En revanche, pour tout nouveau projet, veuillez prendre contact avec la mairie de votre commune pour avoir accès à la dernière version du Plan Local d'Urbanisme.

Samedis 11, 18 et 25 Mars

Enquête à la bibliothèque de Macot chef -lieu.

Les bibliothécaires ainsi que les bénévoles vous invitent à venir mener l'enquête seul ou en famille. Ils seront présents pour vous accueillir, vous expliquer le déroulement du jeu et répondre à toutes vos questions.

De 16h30 à 18h30

Information : 04.79.09.73.76 -
biblio-macot@laplagnetarentaise.fr